ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
14, 15 ET 16 DECEMBRE 2010, GATINEAU (QC) Résolution nº 59/2010

TITRE :	Soutien à l'égard du droit de la Première Nation Nak'azdli d'être consultée et de voir ses besoins pris en compte dans le projet minier Mount Milligan à Shus Nadloh
OBJET :	Gestion de l'environnement
PROPOSEUR(E) :	Ed John, Grand Chef, mandataire, Première Nation Nak'azdli, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Marilyn Baptiste, Chef, Première Nation Xeni Gwet'in, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Terrane Metals, une filiale de Thompson Creek Metals, a reçu l'approbation des gouvernements fédéral et provincial d'exploiter une importante mine d'or et d'argent à Shus Nadloh (Mount Milligan) sur le territoire des Nak'azdli;

B. La Première Nation des Nak'azdli s'efforce depuis cinq ans d'être consultée et de voir ses besoins satisfaits adéquatement. L'entreprise et la Couronne n'ont carrément pas répondu à ses demandes;

C. Trois membres de la Première Nation des Nak'azdli ont récemment été arrêtés alors qu'ils protestaient sur l'emplacement de la mine. L'entreprise s'est vue accordée une injonction d'application générale interdisant à tout Nak'azdli de protester dans l'aire du projet;

D. Les Nak'azdli n'ont plus le droit d'utiliser leur territoire en raison des intérêts tiers d'une entreprise minière;

E. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les citoyens de la Première Nation des Nak'azdli ont le droit de donner librement un consentement préalable conformément à la. Ce consentement n'a jamais été donné;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

F. La Première Nation des Nak'azdli essaie, par l'intermédiaire de ses détenteurs de territoires (Keyoh) et avec le plein appui du Chef et Conseil, d'amorcer un processus avec l'entreprise, qui englobera leurs points de vue en matière de développement durable. Cependant, le gouvernement et l'industrie ont mis en œuvre des tactiques de division et de domination parmi les Premières Nations de la région afin de faire avancer le projet en question;

G. Les Nak'azdli s'efforcent d'éviter tout conflit parmi les Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Offrent collectivement leur plein appui à la Première Nation des Nak'azdli dans ses efforts d'être consultée et de voir ses besoins satisfaits concernant toute initiative lancée sur le site minier Mount Milligan.
2. Soutiennent aussi le droit des membres de la Première Nation des Nak'azdli d'exprimer librement leurs préoccupations en protestant sans craindre d'être arrêtés ainsi que leurs efforts visant à trouver une solution politique avec la participation du premier ministre de la Colombie-Britannique et du premier ministre.
3. Demandent aux gouvernements fédéral et provincial d'entreprendre d'importantes réformes dans le système minier en libre accès et les processus d'évaluation environnementale afin de s'assurer que le titre et les droits des Premières Nations sont respectés.
4. Enjoignent le Comité exécutif et le Chef national de l'APN de sensibiliser les gouvernements provincial et fédéral ainsi que Thompson Creek Metals à ces préoccupations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL